

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE les conditions de travail de madame France Lessard comme régisseuse et vice-présidente de la Régie des alcools, des courses et des jeux annexées au décret numéro 869-2012 du 12 septembre 2012, soient modifiées par le remplacement, dans le deuxième alinéa de l'article 3.1 et dans le premier alinéa de l'article 3.2 de « niveau 3 » par « niveau 4 » à compter du 22 septembre 2016;

QU'à titre de présidente par intérim de la Régie des alcools, des courses et des jeux, madame France Lessard reçoive, à compter du 22 septembre 2016, une rémunération additionnelle mensuelle de 10%.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65562

Gouvernement du Québec

Décret 837-2016, 21 septembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra le 28 septembre 2016

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), le 28 septembre 2016, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, ou, en cas d'empêchement de ce dernier, l'adjoint parlementaire de ce ministre, monsieur Ghislain Bolduc, dirige la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra le 28 septembre 2016;

QUE cette délégation, outre le ministre ou, en cas d'empêchement de ce dernier, son adjoint parlementaire, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur André Meloche, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité des personnes et des marchandises, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

— Madame Marie-Suzanne Gauthier, conseillère aux affaires canadiennes, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

— Madame Lyne Vézina, directrice de la recherche et du développement en sécurité routière, société de l'assurance automobile du Québec;

— Monsieur Marc-André Turcotte, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65563